

Aide Financière Exceptionnelle (AFE) pour les travailleurs indépendants victimes des dégradations

CPSTI

Présentation du dispositif

Le Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants (CPSTI) met en place une aide financière exceptionnelle pour accompagner les travailleurs indépendants dont les locaux professionnels ont subi des dégradations importantes lors des manifestations des 17 et 18 octobre 2026.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Peuvent bénéficier de l'aide :

- les artisans,
- les commerçants,
- les professionnels libéraux relevant du CPSTI,
- les professionnels libéraux relevant de la Cipav.

— Critères d'éligibilité

Les locaux de l'entreprise doivent avoir subi des dégradations importantes liées aux manifestations des 17 et 18 octobre 2026.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'Aide Financière Exceptionnelle peut atteindre 6 000 €, selon l'importance des préjudices subis.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Pour demander l'aide :

- télécharger [le formulaire Aide Financière Exceptionnelle](#) ou sur [le site de la Sécurité sociale des indépendants](#),
- compléter le formulaire,
- le transmettre avec les pièces justificatives demandées via la messagerie sécurisée du compte en ligne.

Pour toute question, les indépendants et auto-entrepreneurs peuvent contacter l'Urssaf au **3698**.

Organisme

CPSTI

Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants

- **Accès aux coordonnées**
Téléphone : 3698
Web : secu-independants.fr/...